

POLICE MUNICIPALE

CHEF DE SERVICE

Solliès-Pont, le

0 8 JUIN 2011

ARRÊTÉ

portant autorisation d'occupation du domaine public les 11, 12 et 13 juin 2011

Le maire de Solliès-Pont, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

N° Départ : 531/11/CD/PM/AM/64

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L.2212.2, L2213.1, L.2213.6 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R. 227 du Code de la route,

Vu la demande du cabinet du Maire n° 38/2011 en date du 19/05/2011

Considérant

qu'en raison de l'importance de la manifestation à l'occasion des 30 ans de l'association l'Atelier, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public au château

arrête

Article 1:

Le parc du château sera occupé du vendredi 10 au dimanche 12 juin 2011 à

l'occasion des 30 ans de l'association l'Atelier.

Article 2:

L'accès sera libre à toutes personnes se rendant à la manifestation.

Article 3:

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES-PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES-PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES-PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 4: Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Monsieur le Maire

Docteur André GARRON

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le